

Je saisis un dossier de préinscription

Une fois entré sur mon espace je clique sur la dalle « Inscrire mon enfant »

Je remplis le Dossier de Préinscription



Espace *Familles & Citoyens*

LE DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION 2023 / 2024 SE DÉMATÉRIALISE

Service commun Ecole : Restauration scolaire, accueil périscolaire et ALSH

Mot du Président d'Alès Agglomération

Dans un souci de simplification des démarches administratives, je vous propose la mise en place d'un dossier de pré-inscription dématérialisé pour l'inscription de vos enfants à la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les centres de loisirs (ALSH).

Passer ce dossier en format numérique représente plusieurs avantages : cela vous permet de le remplir depuis chez vous, au moment qui vous convient, et vous évite de vous déplacer à Mairie Prim'. De plus, la dématérialisation améliore aussi l'exploitation du dossier par nos agents.

Toutefois, conscients que certains d'entre vous peuvent avoir besoin d'être accompagnés sur le plan numérique, nous avons prévu un dispositif d'aide afin de vous faciliter cette démarche si vous le souhaitez.

Aussi vous trouverez ci-dessous les permanences prévues sur différentes communes de Alès Agglomération pour que des agents vous facilitent la mise en forme de ce dossier de préinscription.

Ensemble, réussissons la transition écologique et numérique !

Le Président d'Alès Agglomération
1^{er} Adjoint de la Ville d'Alès
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENC

Lire les informations puis cliquer sur le bouton « Commencer »

Renseigner le formulaire les champs avec une * sont obligatoires

Ajout des pièces à fournir cliquez sur la dalle « Cliquez sur « votre ordinateur¹ » ou « votre espace de stockage² » puis sélectionner la pièce à fournir

¹ Espace de stockage de votre appareil.

² Espace où sont stockées toutes les pièces que vous aurez déposées sur le site, si vous cochez la case pour enregistrer vos documents.

Pour être accompagné dans cette démarche vous pouvez vous rendre :

- Alès (Mairie Prim) Tous les jours à partir du 1^{er} juin
- Généragues (Mairie) les lundis 5, 12, 19, 26 juin
- Saint-Just et Vacquières (Mairie) les jeudis 8, 15, 22, 29 juin
- Saint-Julien-de-Cassagnas (Mairie) les vendredis 9, 16, 23, 30 juin
- Méjannes les Alès (Mairie) les vendredis 9, 16, 23, 30 juin
- Lézan (Mairie) les mardis 6, 13, 20, 27 juin
- Saint-Hippolyte-de-Caton (Mairie) les mardis 6, 13 juin
- Saint-Cézaire-de-Gauzignan (Mairie) les mercredis 7, 14, 21, 28 juin
- Brignon (Mairie) les mercredis 7, 21 juin

Pour nous contacter :
Accueil scolaire et ALSH : 04.66.56.11.11 / 04.66.56.11.97

ESPACE FAMILLE & CITOYEN : Je me connecte : www.espace-citoyens.net/alesaggl

J'ai un espace personnel

Je me connecte

1

J'ai oublié mon mot de passe

J'effectue mes démarches

2

Votre espace de stockage sécurisé, pour conserver des documents et/ ou justificatifs (certificat médical, avis d'imposition, ...) afin de les transmettre lors de demandes ultérieures.

Retrouvez tous les membres de votre famille. En cliquant sur un des enfants, vous accédez à l'agenda des activités qu'il fréquente.

Créez ou modifiez une réservation d'activité.

Inscrivez votre enfant.

Consultez et payez vos factures en ligne (carte bleue)

Je n'ai pas d'espace personnel

Je crée mon espace

1

Je déclare ma famille

2

3

J'effectue mes démarches

Nous vous conseillons de réunir les pièces suivantes au format numérique avant de débiter le dépôt d'un dossier

Documents obligatoires

- Livret de famille (toutes les pages) ou acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone)
- 1 photo d'identité récente de l'enfant
- Attestation d'assurance extrascolaire nominative de l'enfant couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024
- Copie du carnet de santé (pages vaccination) ou certificat de vaccination

Documents à fournir en fonction du dossier

- Attestation allocataire CAF ou MSA
- Notification de l'Aide aux Temps Libres (bon CAF) si bénéficiaire ou ayant-droit (réservé aux ALSH)
- Décision de justice (en cas de divorce)
- Justificatif PAI
- Annexe contact, complétée et signée par l'ASE (document téléchargeable sur l'Espace Familles & Citoyens)